

en Europe, M. Clark a affirmé que les pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces avaient ouvert la voie aux négociations sur le contrôle des armements : les deux parties ont en effet adopté des positions convergentes sur un certain nombre de questions; de plus, les pourparlers ont permis aux participants de mieux comprendre les exigences liées aux réductions et aux limitations mutuellement acceptables et vérifiables des forces et des armements en Europe.

D'autres progrès significatifs ont également été accomplis dans le domaine du contrôle des armements. C'est à juste titre que la signature, en 1988, du traité sur les forces nucléaires de portée intermédiaire entre les États-Unis et l'Union soviétique a été qualifiée d'événement historique. Les progrès réalisés par ces deux pays en vue de la conclusion d'un accord sur des réductions majeures de leurs arsenaux nucléaires stratégiques donnent lieu à l'optimisme. Hier, je me suis réjoui d'entendre le ministre des Affaires étrangères Shevardnadze et le secrétaire d'État Baker réitérer leurs engagements dans ce domaine essentiel.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que le dynamisme politique qui s'est manifesté en janvier dernier à la Conférence sur les armes chimiques de Paris facilitera la conclusion, au cours de la Conférence de Genève sur le désarmement, d'une entente proscrivant ces armes. À cet égard, le Canada appuie les propositions faites hier par le secrétaire d'État Baker relativement aux armes chimiques. Nous avons hâte de travailler en collaboration avec les États-Unis, l'Australie et d'autres pays en vue de mettre en oeuvre ces propositions. Pour sa part, le Canada a récemment divulgué des informations au sujet de son programme de recherche en matière de défense chimique. Qui plus est, nous avons invité des représentants de l'Union soviétique à visiter les seules installations du Canada où sont menées ces recherches.

Ces progrès sont signe de la détermination avec laquelle les alliés occidentaux, y compris le Canada, ont poursuivi leurs objectifs en matière de contrôle des armements et de désarmement tout au long de la présente décennie. On oublie trop souvent que bon nombre de propositions clés touchant le contrôle des armements ont été avancées par l'Ouest : c'est grâce à la détermination inébranlable des pays membres de l'Alliance Atlantique que l'on a fini par accepter l'« option zéro », pour ce qui est des FNI. C'est en mai 1986, à Halifax, au Canada, que des Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont pris des décisions

en vue de préparer la négociation des mandats et des propositions sur le contrôle des armements relativement aux armements classiques en Europe, décisions qui ont d'ailleurs mené à la présente réunion. C'est sur notre insistance pour que soient éliminés les déséquilibres qui existent dans les forces classiques en Europe que les pays membres du Pacte de Varsovie se sont déclarés prêts à réduire leurs forces en Europe de l'Est.

Aujourd'hui, nous faisons face à une nouvelle dynamique dans les relations entre l'Est et l'Ouest, laquelle est attribuable, en partie, aux changements qui surviennent en Union soviétique. La Glasnost et la Perestroïka ont été accompagnées d'une nouvelle orientation politique de l'URSS, orientation qui a eu une incidence dans le domaine du contrôle des armements : le principe d'une quantité suffisante et raisonnable d'armements fait maintenant partie de la doctrine militaire des dirigeants soviétiques et de leurs partenaires du Pacte de Varsovie, ce qui semble indiquer qu'ils ont adopté une position plus défensive. Il semble qu'on comprenne mieux que la manière dont l'Ouest aborde la question militaire concorde avec la façon dont il perçoit ses besoins légitimes en matière de défense face aux niveaux des forces et aux déploiements du Pacte de Varsovie.

Les propos tenus en décembre dernier par le président Gorbatchev devant l'Assemblée générale des Nations Unies lorsqu'il a annoncé son intention de réduire les forces soviétiques et de modifier le dispositif des forces de l'Union soviétique, témoignent éloquemment de cette nouvelle façon de penser. Par la suite, des réductions ont également été annoncées par d'autres pays de l'Europe de l'Est. Hier, M. Shevardnadze a fourni de plus amples détails à ce sujet. Ces annonces reçoivent un accueil favorable, et il s'agit d'une perspective dont nous nous réjouissons.

Tout ce chemin parcouru nous permet d'entrevoir avec optimisme l'issue de la mission à laquelle nous sommes ici conviés. Nous aurons néanmoins à relever un défi de taille. En effet, il nous faudra de grandes réserves de volonté politique, de confiance et de détermination, face à la formidable complexité des questions qui se posent. C'est par notre volonté de rehausser notre sécurité mutuelle et, partant, d'instaurer une paix plus stable, que nous devons faire avancer ces négociations.

L'intérêt et l'engagement du Canada à l'égard des présentes négociations découle de l'héritage historique et des riches traditions qu'il partage avec l'Europe. Les liens culturels et linguisti-

ques qui unissent les Canadiens avec les pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe remontent à plusieurs siècles et demeurent forts encore aujourd'hui. Les relations commerciales du Canada et des pays européens sont très bonnes. Par ailleurs, le fondement même de notre état est lié à des événements qui se sont produits en Europe et auxquels nous avons participé. C'est en reconnaissance de l'héritage et des intérêts en matière de sécurité qu'il continue de partager avec l'Europe que le Canada affecte encore aujourd'hui un contingent en Europe. Ce contingent est chargé de respecter les engagements du Canada, dans le cadre d'une Alliance vouée à la défense de la liberté et des droits de la personne.

Au début des négociations qui s'amorceront jeudi, le Canada participera à la présentation des propositions détaillées et concrètes dont Sir Geoffrey Howe a donné un aperçu hier. Pendant les pourparlers sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, nous chercherons à améliorer les mesures convenues à Stockholm et à en ajouter afin de favoriser une plus grande transparence, et, pour ce faire, nous proposerons la mise en place d'une tribune où les parties en présence pourront tous les ans échanger des renseignements sur les organismes militaires, ainsi que l'adoption de mesures permettant de prévoir avec plus de justesse les activités militaires et de mieux en cerner la nature. Persuadés de la nécessité d'augmenter les contacts afin que chaque pays en arrive à mieux comprendre la façon de penser des autres sur le plan militaire, nous proposerons également que soient organisés des échanges de vues sur la doctrine militaire. Ces mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité viseront à amener tous les intéressés à aborder plus ouvertement les questions militaires et à dissiper la méfiance qui est cause de tension entre l'Est et l'Ouest.

Quant aux négociations relatives aux forces armées classiques stationnées en Europe, les propositions que nous avançons auront pour but d'accroître la stabilité grâce à la réduction des moyens dont disposent les États pour lancer des attaques surprises et des opérations offensives de grande envergure. Nous proposerons à cette fin qu'une limite globale soit fixée quant à la quantité totale de ceux parmi les armements stockés en Europe qui menacent le plus notre sécurité, par exemple les chars de combat, les pièces montées sur véhicule et les camions blindés de transport de troupes. Ces systèmes d'armes sont capables d'une grande mobilité et d'une grande puissance de feu et sont indispensables pour s'emparer d'un territoire et le garder.